

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Etaient présents : M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, Mme DESPREZ Sylvaine, Mme PICARD Yvette, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, Mme MESNARD Katia, M. DEBOUZY Julien, M. NEVEU Arnaud, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

M. FERRE Jérôme à M. BOUCHER Christian
Mme LEPAPE Nathalie, à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

Etaient absents :

M. MARION Philippe
M. HASLE Arnaud

Secrétaire de séance : Mme MESNARD Katia

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 NOVEMBRE ET DU 19 DECEMBRE 2016

Adopté à l'unanimité

II – TARIF DE LOCATION DES HLL (HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS)

Pas de modification de tarif pour l'année 2018. La gestion des locations est confiée à la société SOGEREL destinations.
Du samedi 17 h 00 (arrivée) au samedi 10 h (départ)

Du 27 janvier 2018 au 24 mars 2018	232
Du 24 mars 2018 au 30 juin 2018	380
Du 30 juin 2018 au 28 juillet 2018	472
Du 28 juillet 2018 au 11 août 2018	551
Du 11 août 2018 au 8 septembre 2018	472
Du 8 septembre 2018 au 20 octobre 2018	269
Du 20 octobre 2018 au 29 décembre 2018	215
Du 29 décembre 2018 au 26 janvier 2019	172

Les draps ne sont pas fournis.

Courts séjours (2 nuits minimum) excepté en juillet et août

Aucune arrivée ni départ le dimanche

Caution :

Le locataire devra s'acquitter d'une caution de 200.00 € pour répondre essentiellement des dégâts qui pourraient être causés aux objets mobiliers ou autres, garnissant les lieux loués.

Cette caution sera remboursée lors du départ ou sera retenue, en cas de dégâts éventuels, ou si les locaux ne sont pas laissés dans un état de propreté, particulièrement en ce qui concerne la literie et les équipements de cuisine

Ménage :

Le nettoyage du bungalow est à la charge de l'utilisateur et devra être effectué dans la matinée avant 10 heures. A défaut, un forfait de nettoyage de 50.00 € sera demandé

Promotions :

- 15 % sur 2 semaines consécutives toute la saison.

Etang communal :

Carte de pêche gratuite et prêt de matériel tout au long de la période d'ouverture.

Electricité : du 1^{er} novembre au 31 mars : 3 € par jour

Du 1^{er} avril au 31 octobre : 2 € par jour

Les chiens sont acceptés : 30 € par semaine

III – NOUVELLE TARIFICATION GARDERIE PERISCOLAIRE

GARDERIE PERISCOLAIRE

tarifs	20 h	30 h
QF 1 * jusqu'à 850 €	35	53
QF2 de 851 à 1150 €	36	54
QF3 de 1151 € et au-delà	37	55

* Attestation de QF délivrée par la CAF ou MSA

Pour les occasionnels, possibilité d'acheter les tickets de garderie à l'unité au prix de 1 € pour 1 h.

IV – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Elections du président pour présenter le vote des comptes administratifs 2016 :

Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole a été élue.

TRANSPORT : vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 703 574.73	281 139.94
DEPENSES	1 322 182.12	544 540.96
EXCEDENT	381 392.61	
DEFICIT		263 401.02

LOCAUX COMMERCIAUX : vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	18 273.75	10 293.61
DEPENSES	9 323.07	17 131.82
EXCEDENT	8 950.68	
DEFICIT		6 838.21

LOTISSEMENT DES PEUPLIERS : vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	51 394.50	100 000
DEPENSES	54 203.02	115 416.48
EXCEDENT		
DEFICIT	2 808.52	15 416.48

EAU : Vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	165 081.27	140 374.90
DEPENSES	178 800.72	230 566.63
EXCEDENT		90 191.73
DEFICIT	13 719.45	

ASSAINISSEMENT : vote à l'unanimité

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	83 329.44	38 505.01
DEPENSES	68 848.69	293 340.03
EXCEDENT	14 480.75	254 835.02
DEFICIT		

Monsieur Foucher souhaiterait avoir des explications concernant l'emprunt de 130 000 € réalisé pour ce budget.

GARDERIE PERISCOLAIRE : vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	100 081.14	
DEPENSES	89 313.25	
EXCEDENT	10 767.89	
DEFICIT		

BUDGET PRINCIPAL : vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 703 574.73	281 139.94
DEPENSES	1 322 182.12	544 540.96
EXCEDENT	381 392.61	
DEFICIT		263 401.02

V – VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES POUR 2017

Pas de changement du taux des impositions pour l'année 2017. Vote à l'unanimité.

VI – VOTE DES SUBVENTIONS AUPRES DES ASSOCIATIONS

Après délibération, vote à l'unanimité :

Reprendre le tableau

VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**Transport scolaire :**

Vote du Budget à l'unanimité.

Il est proposé de demander une participation de 10 € par enfant et par trimestre à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après délibération cette question sera abordée au prochain conseil municipal.

LOCAUX COMMERCIAUX

Le Budget est adopté à l'unanimité

Il est proposé de minorer le loyer de l'épicerie de 100 €. Après délibération il est décidé d'appliquer un loyer de 420 € HT à compter du 1^{er} mai 2017 (Loyer identique à celui du boucher).

LOTISSEMENT LES PEUPLIERS

Budget adopté à l'unanimité

Il reste 3 parcelles à vendre.

Monsieur le Maire propose de signer un contrat de vente simple avec l'agence immobilière « La Bourse de l'immobilier » afin de faciliter la vente des terrains.

BUDGET EAU

Vote par 11 voix pour et 2 abstentions (M SOUPIRON et M. FOUCHER)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL

Vote par 11 voix pour et 2 voix contre.

VIII – COMICE AGRICOLE

Il est décidé de verser une participation de 335 € en faveur du Comice Agricole qui est organisé sur la Commune de Billy.

IX – EMPRUNT – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 200 000 € sur le budget principal sur 10 ans à taux fixe :

La Caisse d'Epargne : 1.06 %

Le Crédit agricole : 1.17 %

Adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (M. SOUPIRON et M. FOUCHER)

X – TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES

Ont tiré au sort :

Mme BOCHATON Pauline

M RUEST Bernard

Mme BEAUVAIS Nicole

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose de vendre pour 5 € le stère de bois de chauffage d'arbres abattus au lotissement route de Fontaine. Adopté à l'unanimité ;
- Il propose de faire une réunion de Commission travaux sous 10 jours
- M. DEBOUZY demande de mettre des poubelles au niveau des jeux de l'aire de loisirs. Il lui est répondu qu'elles sont déjà installées.
-

La séance est levée à 20 h 30